

**Commentaires portant sur le document de consultation en vue de l'élaboration  
de la cible de réduction des émissions de GES du Québec à l'horizon 2030**

CTE - 043M  
C.P. – Cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
du Québec pour 2030

**Présenté à**

Madame Louise Cameron  
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement  
Direction des travaux parlementaires  
Assemblée nationale  
1035, rue des Parlementaires  
3ième étage  
Bureau 3.31  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[lcameron@assnat.qc.ca](mailto:lcameron@assnat.qc.ca)

**Présenté par**



**CEZinc**

Au nom de la Société  
en commandite  
Revenu Noranda

**22 octobre 2015**

## 1. CEZINC, QUI SOMME NOUS ?

---

CEZinc au nom du Fonds de Revenu Noranda vous transmet ci-dessous ses commentaires portant sur le document de consultation en vue de l'élaboration de la cible de réduction des émissions de GES du Québec à l'horizon 2030.

### **Fonds de revenu Noranda**

Le Fonds de revenu Noranda est une fiducie de revenu dont les parts sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « NIF.UN ». Le Fonds est propriétaire de l'affinerie zinc électrolytique et de ses actifs connexes (l'« affinerie ») situés à Salaberry-de-Valleyfield, au Québec. L'affinerie est la deuxième affinerie de zinc en importance en Amérique du Nord et la première dans l'est de l'Amérique du Nord, où se trouve la majorité des clients.

Le concentré de zinc est fourni à l'affinerie par Glencore Canada, en vertu d'une convention d'approvisionnement et de traitement en quantité suffisante pour répondre à la totalité des besoins de production. Selon cette convention, le Fonds reçoit des frais d'affinage fixes pour convertir le concentré de zinc en zinc métallique. La convention, qui viendra à échéance le 2 mai 2017, se renouvellera automatiquement pour une durée de cinq ans, à moins que Glencore Canada n'envoie un avis contraire par écrit au moins 180 jours avant l'expiration de la période pertinente. Après le 2 mai 2017, que la convention soit renouvelée ou non, le Fonds devra acheter le concentré de zinc selon les modalités du marché, plutôt que selon les frais d'affinage fixes actuels.

### **Contexte 2017**

CEZinc fait face à deux grands défis pour 2017 :

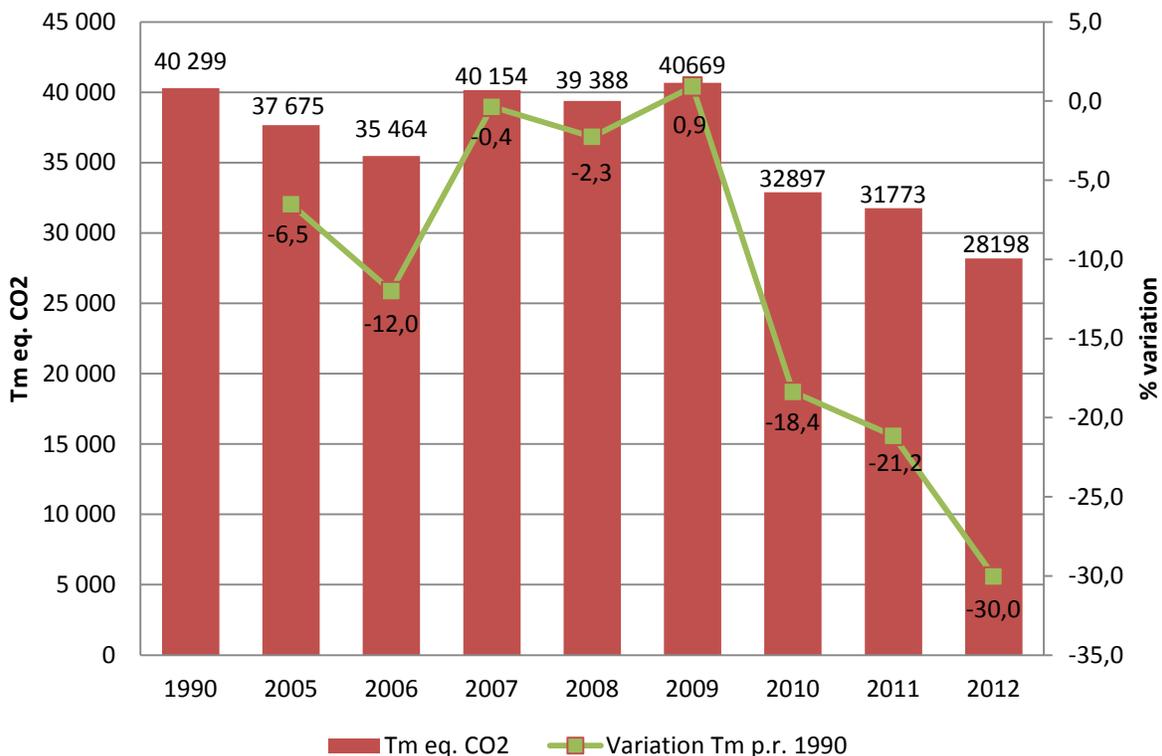
1. Assurer la capacité de l'affinerie à poursuivre ses activités de façon rentable en fonction des frais d'affinage sur le marché. Le positionnement de nos coûts d'opération par rapport à la compétition démontre que CEZinc se trouve au 3<sup>e</sup> quartile. L'objectif est de se placer dans le 2<sup>e</sup> quartile. La compétition sera accrue dû aux fermetures de mines au niveau mondial.
2. Maintenir une source d'approvisionnement en concentré de zinc. Le défi n'est pas seulement à l'achat; l'usine doit également être en mesure de s'adapter à une variété de concentrés et aux impuretés propres à chacun.

## Historique de réduction de GES

CEZinc a mené à terme plusieurs projets de réduction de GES depuis le début des années 2000 qui ont contribué à abaisser de 30% les émissions de l'affinerie. Plusieurs de ces projets de réduction des GES ont été complétés avant les années de référence de 2007-2010 et ces efforts et investissements significatifs n'ont pas été reconnus dans le cadre des règlements récents sur la réduction des GES. La majorité de ces projets étaient axés sur le transfert de combustible à forte émissions de carbone vers une consommation d'énergie plus verte. Voici quelques exemples de projets :

- Changement d'alimentation de la chaudière #3 de l'huile lourde vers le gaz naturel;
- Investissement pour utilisation d'hydrogène comme combustible de la chaudière #3. L'hydrogène est un sous-produit récupéré d'une usine voisine pour alimenter une chaudière avec réduction des émissions de GES de près de 30%.
- Réduction de la température au hall 3 – diminution de la consommation de gaz naturel;
- Remise à neuf des préchauffeurs des usines d'acide – diminution de la consommation de gaz naturel.

### GES (total)



Avec ces différents projets, les émissions de CEZinc ont progressivement diminué pour atteindre une réduction d'environ 30% en 2012. Les années 2013-2014 ont été techniquement difficiles. Depuis, CEZinc a investi plus de 27 millions de dollars pour rendre ses installations plus performantes et revenir, dès 2016, à des niveaux d'émission comparables à ceux de 2012.

La contribution de CEZinc dans l'atteinte des objectifs de réduction du Québec est non-négligeable. En effet, CEZinc a réduit ses émissions absolues de 30% par rapport aux niveaux de 1990. CEZinc a été proactif au début des années 2000 et n'a pu profiter des crédits de réduction hâtive car ses initiatives ont été réalisées avant la date d'admissibilité prévue dans le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE)*.

## 2. CEZINC EN CHIFFRES

---

CEZinc contribue de façon significative à l'économie québécoise, comme en font foi les quelques statistiques de l'année 2014 présentées ci-dessous.

Dépenses dans l'économie québécoise : 178 millions \$

Contributions gouvernementales provinciales et municipales (taxes, impôts, frais, etc...)  
: 28,1 millions \$

Fournisseurs : 178 millions \$

Employés (salaires et avantages sociaux) : 67,2 millions \$

Investissements en capital : 35,4 millions \$

Nombre d'emplois directs : 580

Contributions sociales (dons/subventions, etc...) : 150 000 \$

## 3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA CIBLE DE RÉDUCTION

---

Nous comprenons qu'en appuyant une cible de réduction des émissions de GES de 37,5% sous le niveau de 1990, le Québec cherche à demeurer de chef de file en matière de changements climatiques. CEZinc considère toutefois que même si cette cible s'inscrit dans la tendance mondiale, elle demeure très ambitieuse. Le Québec utilise déjà une large proportion d'énergie renouvelable; les efforts du Québec seront donc beaucoup plus exigeants. Dans ce contexte, il devient plus difficile pour le Québec

de réduire davantage ses émissions. Le Québec ne dispose pas, contrairement aux États partenaires, de l'option d'éliminer le charbon et le mazout dans la production d'électricité.

Le potentiel de réduction anticipé pour le secteur industriel est surévalué en fonction des efforts déjà consentis par ce secteur. Le secteur métallurgique, auquel appartient CEZinc, serait touché de façon importante.

Nous déplorons que le document de consultation n'offre que peu de détails sur les moyens qui seront mis à la disposition des industries pour atteindre cette cible.

## 4. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

---

### 4.1 Reconnaissance de la contribution de l'industrie

Tel que nous l'avons décrit dans la présentation de CEZinc, l'affinerie a mis de l'avant plusieurs mesures depuis le début des années 2000 afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations et réduire ces émissions de GES. À la fin 2012, une réduction de 30% des émissions par rapport à l'année 1990 était enregistrée. Ces efforts ne sont toutefois pas reconnus dans l'établissement de la nouvelle cible.

<b>Le processus d'établissement d'une nouvelle cible devra prendre en compte l'effort déjà fourni par le secteur industriel.</b>
--

Il sera très difficile pour CEZinc d'atteindre cette nouvelle cible puisque les émissions reliées aux procédés fixe sont incompressibles ( $\pm 15\%$  des émissions).

Les réductions reliées aux combustibles (85%) seront aussi difficiles à effectuer puisque la migration vers des énergies à plus faibles émissions de GES a déjà été faite et que les gains potentiels futurs ne pourront s'orienter que vers l'efficacité du procédé. Ces gains sont marginaux au niveau de la réduction des émissions de GES.

De nouvelles avenues de réduction exigeraient des changements technologiques dans le processus métallurgique et des investissements majeurs en recherche et développement. De plus, il n'y actuellement aucune garantie que le changement vers de nouvelles sources d'énergie soit rentable.

Ces changements auront un impact très important sur la compétitivité de l'entreprise, surtout si les cibles ne sont pas appliquées de façon comparable d'une région géographique à une autre. Le document de consultation demeure très vague sur les

moyens qui pourraient être mis à la disposition des industries pour faire face à ce nouveau défi.

Sans processus d'aide, l'industrie n'aura d'autres choix que d'avoir recours année après année à l'achat de droits d'émission (fuite de carbone). Ceci ne contribuera donc pas à améliorer l'état de l'environnement et engendrera d'importantes fuites de capitaux vers les états partenaires.

**Considérant que CEZinc a déjà fait des efforts considérables depuis 2000 tel que décrit ci-dessus, nous croyons que l'effort supplémentaire demandé par le gouvernement du Québec n'est pas réaliste et raisonnable compte tenu des limitations aux changements technologiques associés au procédé d'affinage de zinc.**

#### **4.2 Évaluation du prix plancher des droits d'émissions.**

Selon le *Document de consultation*, l'évaluation du prix plancher produit à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MFQ), suppose que le prix d'un droit d'émission de GES en 2030 serait établi à 33,37\$CAN par tonne de GES, conformément au mécanisme prévu à l'article 49 (2) du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RSPEDE).

Cette évaluation nous apparaît sous-évaluée car elle ne tient pas compte de plusieurs facteurs. Nous remarquons en effet que l'évaluation ne tient pas compte du taux de change en dollars américains dans lequel le processus est encré. De plus, l'évaluation ne tient pas compte qu'une cible ambitieuse de réduction fera en sorte de réduire le nombre de droits d'émissions gratuites octroyées ainsi que les droits d'émissions disponibles sur le marché. Il nous apparaît très probable qu'une pression importante sera exercée sur le marché. Ceci fera grimper les prix des droits d'émission.

**À cet égard, les impacts économiques évalués dans le document de consultation nous apparaissent sous-évalués et devraient être revus à la hausse afin de présenter un portrait réaliste de la situation.**

#### **4.3 Impact social**

L'impact de l'adoption d'une cible ambitieuse, sans reconnaissance des efforts déjà consentis par l'entreprise, aura un impact important sur la survie de l'entreprise.

L'évaluation de l'impact socioéconomique est sous-évaluée car les améliorations à peu ou moindre coûts ont déjà été réalisées par l'entreprise. Les changements subséquents demanderont des fonds importants qui entreront dans la balance d'investissement d'une économie globale.

**Nous considérons que le document de consultation sous-estime les impacts socioéconomiques et devrait être revu en fonction d'une globalisation des marchés.**

## 5. CONCLUSIONS

---

CEZinc, en tant que citoyen corporatif responsable, a toujours été proactif dans la gestion de ses installations réduisant de plus de 30% ses émissions de gaz à effet de serre en absolu depuis l'année 1990. Nous avons ainsi contribué grandement aux objectifs de réduction de la province. Il faut souligner également que CEZinc est un petit émetteur d'émissions de GES dans le contexte Québécois. Par conséquent, la marge de manœuvre de l'usine est restreinte considérant tous les efforts déjà effectués. Les options de remplacements technologiques pour réduire notre empreinte carbone n'existent pas.

Afin d'assurer la compétitivité de notre secteur dans un marché global, nous demandons à ce que l'effort consentit se reflète dans l'établissement de cible reliée au secteur industriel.

De plus, les impacts économiques et socioéconomiques évalués dans le document de consultation nous apparaissent sous évalués et devraient être revus afin de présenter un portrait réaliste de la situation d'un marché économique global.